

# Rapport de la commission

## Préavis no 09/25

### ***Mandat d'études parallèles MEP***

### ***Réaménagement de la Place de la Gare Aubonne***

Membres de la commission : Mmes Catherine Berger, Véronique Martin Capriati et MM. Pieter Volgers, Thomas Buchanan, Alexandre Liardet, Jorge Martins (suppléant) et Nicolas Rosat (suppléant).

---

Aubonne, le 15 novembre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le mandat d'études parallèles MEP pour le réaménagement de la Place de la Gare Aubonne.

#### 1. Préambule

La commission s'est réunie le 11 novembre 2025 avec M. Nicolas Rosat étant que suppléant pour M. Thomas Buchanan, qui a fait venir ses questions par courriel, en présence de M. François Linder pour la CoFin et le municipal M. Olivier Gétaz. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité.

#### 2. Le projet

La Place de la Gare d'Aubonne joue un rôle important pour au niveau de la mobilité et des transports avec une placement idéal à l'entrée du bourg. Ceci-dit, elle ne répond plus aux besoins actuels, tant au niveau du trafic que de la sécurité des voyageurs. Cette situation, particulièrement aux heures des pointes, est certainement connue à tout membre du conseil. Le préavis 9/25 demande l'autorisation de crédit pour une procédure de mandat d'études parallèles (MEP), qui consiste, comme son nom l'indique, à mandater en parallèle, pour la phase de l'avant-projet, 4 pools de mandataires, choisis par les membres d'un jury. Cette procédure permet de suivre le développement de plusieurs solutions différentes tout en gardant la possibilité de choisir le projet lauréat. Elle permet surtout à la municipalité, comme elle a pu en bénéficier dans le cadre du MEP de la piscine, d'orienter le projet durant la phase d'étude (dialogue intermédiaire), et de garder une marge de manœuvre par rapport au projet primé lors de la réalisation, ce qui n'est pas possible en cas de concours architectural.

La commission s'est penchée sur plusieurs aspects de ce projet : le cadre donné par la Municipalité à chaque pool de mandataires, l'inclusion des riverains et la situation de la mobilité en général et le transit de la ville en particulier.

Il y a 3 périmètres du MEP, celle-ci de réflexion, d'intervention et de construction. Les charges et contraintes sont restés relativement limité pour pas trop brider les propositions par les pools des mandataires et laisser la possibilité des solutions plus créatives (comme pour la salle de gym).

La Municipalité n'a pas prévu une participation particulière pour les riverains et habitants dans le périmètre considéré, mais elle a invité les propriétaires du domaine adjacent de participer dans ses réflexions.

Le point clé est la situation de la mobilité et le transit routière. La Municipalité avait mandaté une étude de mobilité pour mieux gérer ces différents projets. En vue que le Canton ne rentre pas en matière pour le contournement d'Aubonne, les projets devrait prendre la mobilité accrue en compte et la Place de la Gare ne peut pas attendre un changement d'avis du Canton. La Commission ad hoc a quand-même voulu attendre les résultats de cette étude de mobilité avant de compléter son rapport.

Le rapport de la mobilité fournit une base importante pour le réaménagement de la gare. La commission est heureuse de constater que ledit rapport affirme que « la gare routière d'Aubonne, située au croisement de plusieurs lignes régionales importantes issues du pied du Jura (secteur entre Étoy et Rolle), souffre d'un aménagement inefficace, caractérisé par des rebroussements et des pertes de priorité pour les bus. » (section 3.3.1, page 43.), un constat aussi observé par des utilisateurs régulier de cette commission. La commission est confiante que cette importante remarque sera prise en compte par les pools de mandataires et les membres du jury.

### 3. Rapport de la CoFIN

La commission des finances.

#### 4. Conclusions

En conclusion, la commission à l'unanimité vous propose, M le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 09/25 relatif au « Mandat d'études parallèles MEP Réaménagement de la Place de la Gare Aubonne »
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à procéder au mandat d'études parallèles MEP pour le réaménagement de la Place de la Gare Aubonne ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.—TTC pour la réalisation de cette étude ;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à utiliser la réserve de préfinancement « Etude et aménagement Pl. Ancienne Gare » pour l'amortissement de cet objet.

Ainsi, délibéré en séance de commission le date 11 novembre 2025

Pour la commission ad hoc,  
Le rapporteur M. Pieter Volgers